

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **68000 - ESBLY**

Numéro de la liste **5838530232**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CHELLES, le 20 décembre 2022

Le Comptable Public

Odile VIVA

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	308,34 €	308,34 €
6542	959,97 €	959,97 €
Total	1 268,31 €	1 268,31 €



A ESBLY

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le 17 avril 2023

Le Maire,
Ghislain DELVAUX

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent